



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°69-2021-189

PUBLIÉ LE 22 NOVEMBRE 2021

Sommaire

69_DDT_Direction départementale des territoires du Rhône /

69-2021-11-22-00001 - 20211122 Décision modif subdeleg generale DDT69 (5 pages)

Page 3

69_HCL_Hospices civils de Lyon / Direction des affaires juridiques

69-2021-11-16-00006 - Décision de délégation de signature n°21-180 du 16 novembre 2021 pour la direction de la marque et de la communication des Hospices civils de Lyon (2 pages)

Page 9

69-2021-11-16-00007 - Décision modificative de délégation de signature n°21-179 du 16 novembre 2021 pour le groupement hospitalier Est des Hospices civils de Lyon (2 pages)

Page 12

69_Préf_Préfecture du Rhône / Direction de la sécurité et de la protection civile

69-2021-11-20-00001 - AP renouvellement autorisation exploitation tunnel BD des Tchecoslovaques Lyon (3 pages)

Page 15

69-2021-11-20-00002 - AP renouvellement autorisation exploitation tunnel rue Terme Lyon (3 pages)

Page 19

69_Préf_Préfecture du Rhône / Direction des affaires juridiques et de l'administration locale

69-2021-11-19-00001 - Arrêté préfectoral relatif à l'état des listes de candidats au premier tour de l'élection des conseillers municipaux des 05 et 12 décembre 2021 dans la commune de Givors (7 pages)

Page 23

69_DDT_Direction départementale des
territoires du Rhône

69-2021-11-22-00001

20211122 Décision modif subdeleg generale
DDT69



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le Directeur

Lyon, le

**Décision n° 69_
portant subdélégation de signature en matière d'attributions générales**

Le directeur départemental des Territoires,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral n°69-2021-11-10-004 du 10 novembre 2021 portant organisation de la direction départementale des territoires du Rhône ;

VU l'arrêté préfectoral n° 69-2021-02-01-005 du 1^{er} février 2021 portant délégation de signature à M. Jacques BANDERIER, directeur départemental des territoires du Rhône;

Affaire suivie par :
SCADT / Affaires juridiques
Tél : 04 78 62 53 08
Courriel : ddt-sg-caup@rhone.gouv.fr
165, rue Garibaldi, CS 33 862, 69 401 Lyon cedex 03

1/5

DÉCIDE

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques BANDERIER, les délégations de signature qui lui sont conférées par l'arrêté préfectoral susvisé sont exercées par M. Nicolas ROUGIER, directeur adjoint, et Mme Christine GUINARD, adjointe au directeur.

Article 2

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, sous le contrôle et la responsabilité de leur supérieur hiérarchique direct, dans les limites de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales. Cette subdélégation peut être élargie pour des attributions temporaires dans le cadre de suppléance, d'intérim ou de fonction de cadre d'astreinte.

Chargés de mission auprès de la Direction

Mme CEZILLY Soizic	Chargée de mission transition énergétique
--------------------	-------------------------------------------

Service Connaissance et Aménagement Durable des Territoires (SCADT)

Mme VOLLE Mylène	Chef de service
M. SABY Laurent	Adjoint au chef de service
Mme ROUX Sabine	Responsable de l'unité déplacements
Mme ADAM Justine	Responsable de l'unité aménagement Métropole/CCEL/CCPO
M. DIEUX Nicolas	Responsable de l'unité SIG et valorisation des données
Mme THEILLAY Julie	Responsable de l'atelier connaissance
M. TRELIS Lionel	Responsable de l'unité des affaires juridiques
M. ABRANT Emmanuel	Adjoint au responsable de l'unité des affaires juridiques
M. CADRE Régis	Responsable d'études

Service territorial Sud

Mme MAGNARD Aurélie	Cheffe du service Territorial Sud
M. MANDIN Pierre	Adjoint au chef du service Territorial Sud

Service territorial Nord

M. KHEROUFI Smail	Chef du service Territorial Nord
M. REUDET Nicolas	Adjoint au chef du service Territorial Nord

Service Bâtiment Durable et Accessibilité (SBDA)

Mme BURGY Juliette	Chef de service
M. RAJEZAKOWSKI Pierre	Adjoint à la chef de service, Responsable de l'unité efficacité énergétique et immobilier de l'État
Mme BASTIN Dorine	Directrice du projet futur centre administratif d'Etat
M. LEBIAN Julien	Responsable de l'unité accessibilité
MME BONELLI Barbara	Adjointe au responsable de l'unité accessibilité
Mme POPU Cécile	Responsable de l'unité Assistance et maîtrise d'ouvrage en bâtiment
Mme TROMAS Sandrine	Adjointe à la responsable de l'unité Assistance et maîtrise d'ouvrage en bâtiment
Mme VANCAUWEMBERGE Claire	Chef de projet immobilier futur centre administratif d'Etat

Service Économie Agricole et Développement Rural (SEADER)

Mme BELOEIL Isabelle	Chef de service
M. AGNIEL David	Adjoint au chef de service, Responsable de l'unité aides au revenu
M. FERRAND Pascal	Responsable de l'unité développement rural et environnement
M. COVES Fabrice	Responsable de l'unité projets d'exploitation

Service Eau et Nature (SEN)

M. GARIPUY Laurent	Chef de service
M. FAVIER Denis	Adjoint au chef de service
M. LEFEVRE Marc	Adjoint au chef de service
M. RAVIOL Philippe	Responsable de l'unité nature forêt
M. BOURGES Emmanuel	Chargé de mission forêt
Mme BOUVERON Florence	Responsable de l'unité eau
Mme JEAN Corinne	Responsable de l'unité assainissement et pluvial
Mme JOUIN Cécile	Chargée de mission animation de la politique de l'eau

Service Habitat et Renouvellement Urbain (SHRU)

M. VÉRÉ Laurent	Chef de service
Mme SAMSO Gladys	Adjointe au chef de service, Responsable de la mission politique de la ville, renouvellement urbain
M. JOSEPH Damien	Responsable de l'unité financement du logement social et suivi HLM
M. HEUMANN François	Responsable de l'unité politiques locales de l'habitat
M GUETAT Benjamin	Responsable de l'unité habitat privé
Mme ROGAÏ Samia	Responsable du pôle de lutte contre l'habitat indigne
M. MOULIN Laurent	Responsable du pôle amélioration du parc privé
Mme SALAGER Monique	Responsable du bureau administratif

Service Planification Aménagement Risques (SPAR)

Mme GUERLAVAS Gwennaëlle	Chef de service
Mme ROCH Laurence	Adjointe au chef de service, Responsable du Pôle Planification
M. CHARVET François-Xavier	Responsable de l'unité procédures administratives et financières
M. RICHEZ Antoine	Responsable de l'unité prévention des risques
Mme MERCIER Aline	Responsable territoriale Ouest Lyonnais - Monts du Lyonnais
X.	Responsable territorial Beaujolais et Métropole lyonnaise
M. BOULET Vincent	Chargé de projet risques technologiques
Mme DEVUN Sylvie	Responsable de l'unité fiscalité/ADS/SUP

Service Sécurité et Transports (SST)

M. CROSSONNEAU Nicolas	Chef de service
M. DEHEUNYNCK Frédéric	Adjoint au chef du service, responsable de l'unité transport et sécurité routière
M. BERNARD Benjamin	Adjoint au responsable de l'unité transport et sécurité routière
Mme FAYOLLE Muriel	Responsable de l'unité éducation routière
M. PIETRZYK Bruno	Responsable adjoint de l'unité éducation routière
Mme MARATRAT Karine	Adjointe aux délégués de l'unité éducation routière
M. CORTES Laurent	Adjoint aux délégués de l'unité éducation routière
M. GAMBONNET Jean-Bastien	Responsable de l'unité permis et titres de navigation
M. VAGOGNE Pierre	Adjoint plaisance – unité permis et titres de navigation
M. ALVES Georges	Adjoint commerce – unité permis et titres de navigation
M. SEKKAI Atman	Instructeur commerce – unité permis et titres de navigation
M. PASSOT Jérôme	Instructeur commerce – unité permis et titres de navigation
Mme RIOU Nathalie	Responsable du bureau administratif

Article 3

La présente décision abroge la décision n° 69_2021_05_31_00005 du 31 mai 2021.

Article 4

Le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Le Directeur Départemental

Signé

Jacques BANDERIER

69_HCL_Hospices civils de Lyon

69-2021-11-16-00006

Décision de délégation de signature n°21-180 du
16 novembre 2021 pour la direction de la
marque et de la communication des Hospices
civils de Lyon



DIRECTION GÉNÉRALE

Direction des affaires juridiques

**DÉCISION N°21-180
DU 16 NOVEMBRE 2021**

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général, ordonnateur du budget,

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret du Président de la République du 31 mai 2020 portant nomination de M. Raymond LE MOIGN, en qualité de Directeur général des hospices civils de Lyon,

Vu la note de service de la direction générale des HCL n°21/17 du 12 novembre 2021,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à Mme Séverine NICOLOFF, Directrice par intérim de la Direction de la marque et de la communication des HCL, dans la limite des attributions de cette direction et dans les conditions indiquées ci-après.

Article 2 :

La bénéficiaire de la présente délégation est autorisée à signer :

- toutes décisions et correspondances relevant de la compétence de la Direction de la marque et de la communication ;
- la notation chiffrée provisoire annuelle et les avis et observations sur le compte-rendu d'évaluation professionnelle des agents affectés à la Direction de la marque et de la communication ;
- les congés annuels, RTT et autorisations d'absences affectés à la Direction de la marque et de la communication ;
- les conventions de partenariat ou de mécénat relatives aux projets de communication ;
- les conventions de tournages réalisés dans les établissements des HCL ;
- les conventions de mise à disposition gratuite ou onéreuse de la Salle de réunion dite « des Célestins ».

Article 3 :

Sont exclus de la présente délégation, l'ordonnancement des dépenses et recettes, les marchés et les conventions à l'exception de celles mentionnées à l'article 2, les certificats administratifs, les dossiers soumis au Conseil de Surveillance, les correspondances adressées aux autorités de tutelles locales et ministérielles.

Article 4 :

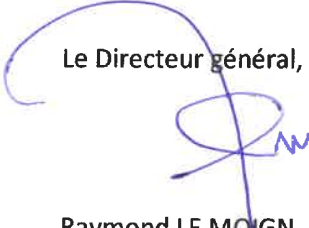
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Séverine NICOLOFF, Directrice par intérim et sur sa proposition, la même délégation est donnée à Mme Virginie DUHAMEL, Directrice adjointe.

Article 5 :

La présente décision de délégation de signature abroge et remplace la décision de délégation de signature n°20/100 du 3 juin 2020 et la décision modificative n°21/63 du 12 mars 2021 s'y rapportant.

Article 6 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône. Outre un recours gracieux, un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Directeur général,

Raymond LE MOIGN

69_HCL_Hospices civils de Lyon

69-2021-11-16-00007

Décision modificative de délégation de signature
n°21-179 du 16 novembre 2021 pour le
groupement hospitalier Est des Hospices civils de
Lyon



DIRECTION GÉNÉRALE
Direction des affaires juridiques

DÉCISION MODIFICATIVE N° 21/179
DU 16 NOVEMBRE 2021

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur Général, ordonnateur du budget,

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret du Président de la République du 31 mai 2020 portant nomination de M. Raymond LE MOIGN, en qualité de Directeur Général des Hospices civils de Lyon (HCL)

Vu la note de service de la Direction générale des HCL n°21/16 du 25 octobre 2021 nommant Mme Valérie DURAND-ROCHE, pour assurer les fonctions de directrice par intérim du groupement hospitalier Est,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

La présente décision a pour objet de modifier la décision de délégation de signature n°21/167 du 25 octobre 2021 pour le groupement hospitalier Est des HCL, publiée au recueil spécial des actes administratifs de la Préfecture du Rhône du 29 octobre 2021.

Article 2 :

L'article 7 de la décision citée à l'article 1^{er} est modifié ainsi qu'il suit :

Sur proposition de Mme Valérie DURAND-ROCHE, Directrice par intérim du groupement hospitalier Est, délégation est donnée :

- A. À Mme Céline BEZ en sa qualité de Directrice de la clientèle, à l'effet de signer :
- les actes visés à l'article 2-I dans la limite de ses attributions ;
 - la notation chiffrée provisoire annuelle et les avis et observations sur le compte-rendu d'évaluation professionnelle des agents affectés à la direction de la clientèle.
- B. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline BEZ, en sa qualité de Directrice de la clientèle, délégation est donnée :
- à Mme Agnès BERTHOLLET, Directrice des Soins, à l'effet de signer les actes visés à l'article 2-I dans la limite des attributions de la Directrice de la Clientèle.
- C. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Agnès BERTHOLLET, Directrice des soins, délégation est donnée :
- à Mme Kadiatou FOFANA, en sa qualité de Chargée de mission du service « clientèle et qualité », à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, toutes pièces et correspondances relatives aux affaires courantes de ce service.
- D. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline BEZ, en sa qualité de Directrice de la clientèle, délégation est donnée :
- à M. Jean Louis MONNET, Directeur des Services Economiques et Logistiques, à l'effet de signer les actes visés à l'article 2-I dans la limite des attributions de la Directrice de la clientèle.


- E. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Louis MONNET, Directeur des Services Economiques et Logistiques, délégation est donnée :
- à Mme Angèle DORBON, en sa qualité d'Attachée d'administration hospitalière des bureaux des admissions, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, toutes pièces et correspondances relatives aux affaires courantes de ces bureaux.
- F. En cas d'absence ou d'empêchement de Angèle DORBON, Attachée d'administration hospitalière des bureaux des admissions, délégation est donnée :
- à Mme Ndeye-Coumba BA, Adjointe des cadres au bureau des admissions ;
 - à Mme Raphaëlle CHASSONNERY, Adjointe des cadres hospitaliers au bureau des admissions ;
 - à Mme Lydia HABI, Adjointe des cadres au bureau des admissions ;
 - à M. Nicolas FAIVRE, Faisant fonction d'adjoint des cadres au bureau des admissions ;

à l'effet de signer :

- les transports de corps sans mises en bière ;
- les certificats administratifs.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône. Outre un recours gracieux, un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Directeur Général,

Raymond LE MOIGN

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2021-11-20-00001

AP renouvellement autorisation exploitation
tunnel BD des Tchécoslovaques Lyon

Service Interministériel de Défense
et de la Protection Civile

ARRETE PREFECTORAL N°

**portant renouvellement de l'autorisation d'exploitation du tunnel des
Tchécoslovaques**

**LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD-EST,
PREFET DE LA REGION RHONE ALPES,
PREFET DU RHONE**

**Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

VU le code de la route ;

VU le code de la voirie routière et notamment ses articles L 118-2; R118-3-2 et R118-3-3 ;

VU la loi n° 2002-3 du 3 janvier 2002 relative à la sécurité des infrastructures et systèmes de transport ;

VU le décret n° 2004-160 du 17 février 2004 modifiant le décret du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU le décret n° 2005-701 du 24 juin 2005 relatif à la sécurité d'ouvrages du réseau routier ;

VU l'arrêté du 18 avril 2007 portant application des dispositions des articles R.118-3-9 et R.118-4-4 du code de la voirie routière et relatif à la composition et la mise à jour des dossiers préliminaire et de sécurité et au compte rendu des incidents et accidents significatifs ;

VU l'arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres ;

VU la circulaire n°2000-63 du 25 août 2000 relative à la sécurité dans les tunnels routiers du réseau routier national, notamment son instruction technique annexée ;

VU la circulaire n°2006-20 du 29 mars 2006 relative à la sécurité des tunnels routiers d'une longueur supérieure à 300 mètres ;

VU l'arrêté préfectoral n° 69-2020-09-30-006 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la sous-commission départementale pour la sécurité des infrastructures et systèmes de transport au sein de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU le dossier de sécurité de l'ouvrage déposé le 25 juin 2021 par le Grand Lyon la métropole;

VU le rapport de l'expert en date du 31 mai 2021 ;

VU l'avis favorable du 4 octobre 2021 formulé par la sous-commission départementale pour la sécurité des infrastructures et systèmes de transport (CCDSA) ;

Considérant que la sous-commission départementale pour la sécurité des infrastructures et systèmes de transport a émis un avis favorable à l'autorisation de poursuite d'exploitation sous réserve du respect d'un certain nombre de prescriptions ;

Sur la proposition de Mme la directrice de la sécurité et de la protection civile ;

A R R E T E :

ARTICLE 1 : L'exploitation du tunnel des Tchécoslovaques est autorisée pour une période de deux ans à compter de la signature du présent arrêté. Elle devra faire l'objet d'une demande de renouvellement par le maître d'ouvrage au plus tard cinq mois avant l'expiration de sa période de validité. En cas de modification importante des conditions d'exploitation, d'évolution significative des risques ou après un incident ou accident grave, le maître d'ouvrage est tenu de déposer une demande de renouvellement d'exploitation dans les conditions prévues à l'article R. 118-3-3 du code de la voirie routière.

ARTICLE 2 : Cette autorisation pourra être suspendue en cas de non-respect des prescriptions émises par la sous-commission départementale pour la sécurité des infrastructures et systèmes de transport appelées dans le document annexé ci-joint.

ARTICLE 3 : M. le préfet délégué pour la défense et la sécurité,
Mme la préfète déléguée pour l'égalité des chances, secrétaire générale,
M. le secrétaire général adjoint, sous-préfet de l'arrondissement de Lyon,
M. le directeur de cabinet du préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône,
M. le président de la métropole de Lyon,
M. le directeur départemental des territoires du Rhône,
M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
M. le directeur départemental de la sécurité publique,
M. le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours du Rhône

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Fait à Lyon, le 20 novembre 2021

Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité,

Signé Ivan BOUCHIER

ANNEXE à l'arrêté préfectoral n°

Liste des prescriptions de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (sous-commission départementale pour la sécurité des infrastructures et systèmes de transport) à **mettre en œuvre dans les meilleurs délais** :

- ✓ Finalisation et vérifications des travaux restant à réaliser dans le tunnel ;
- ✓ Suivi de l'ensemble des recommandations de l'expert (excepté la recommandation relative à la modification des trottoirs devant les PAU/accès PMR) ;
- ✓ Réalisation des exercices réglementaires dans la perspective du renouvellement de l'autorisation d'exploitation ;
- ✓ Mise à jour chaque année d'un bilan trafic permettant de différencier les catégories de véhicules se déplaçant dans le tunnel.

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2021-11-20-00002

AP renouvellement autorisation exploitation
tunnel rue Terme Lyon

Service Interministériel de Défense
et de la Protection Civile

ARRETE PREFECTORAL N°

**portant renouvellement de l'autorisation d'exploitation du tunnel de la
rue Terme**

**LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD-EST,
PREFET DE LA REGION RHONE ALPES,
PREFET DU RHONE**

**Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

VU le code de la route ;

VU le code de la voirie routière et notamment ses articles L 118-2; R118-3-2 et R118-3-3 ;

VU la loi n° 2002-3 du 3 janvier 2002 relative à la sécurité des infrastructures et systèmes de transport ;

VU le décret n° 2004-160 du 17 février 2004 modifiant le décret du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU le décret n° 2005-701 du 24 juin 2005 relatif à la sécurité d'ouvrages du réseau routier ;

VU l'arrêté du 18 avril 2007 portant application des dispositions des articles R.118-3-9 et R.118-4-4 du code de la voirie routière et relatif à la composition et la mise à jour des dossiers préliminaire et de sécurité et au compte rendu des incidents et accidents significatifs ;

VU l'arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres ;

VU la circulaire n°2000-63 du 25 août 2000 relative à la sécurité dans les tunnels routiers du réseau routier national, notamment son instruction technique annexée ;

VU la circulaire n°2006-20 du 29 mars 2006 relative à la sécurité des tunnels routiers d'une longueur supérieure à 300 mètres ;

VU l'arrêté préfectoral n° 69-2020-09-30-006 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la sous-commission départementale pour la sécurité des infrastructures et systèmes de transport au sein de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU le dossier de sécurité de l'ouvrage déposé le 25 juin 2021 par le Grand Lyon la métropole ;

VU le rapport de l'expert en date du 31 mai 2021 ;

VU l'avis favorable du 4 octobre 2021 formulé par la sous-commission départementale pour la sécurité des infrastructures et systèmes de transport (CCDSA) ;

Considérant que la sous-commission départementale pour la sécurité des infrastructures et systèmes de transport a émis un avis favorable à l'autorisation de poursuite d'exploitation sous réserve du respect d'un certain nombre de prescriptions ;

Sur la proposition de Mme la directrice de la sécurité et de la protection civile ;

A R R E T E :

ARTICLE 1 : L'exploitation du tunnel de la rue Terme est autorisée pour une période de deux ans à compter de la signature du présent arrêté. Elle devra faire l'objet d'une demande de renouvellement par le maître d'ouvrage au plus tard cinq mois avant l'expiration de sa période de validité. En cas de modification importante des conditions d'exploitation, d'évolution significative des risques ou après un incident ou accident grave, le maître d'ouvrage est tenu de déposer une demande de renouvellement d'exploitation dans les conditions prévues à l'article R. 118-3-3 du code de la voirie routière.

ARTICLE 2 : Cette autorisation pourra être suspendue en cas de non-respect des prescriptions émises par la sous-commission départementale pour la sécurité des infrastructures et systèmes de transport appelées dans le document annexé ci-joint.

ARTICLE 3 : M. le préfet délégué pour la défense et la sécurité,
Mme la préfète déléguée pour l'égalité des chances, secrétaire générale,
M. le secrétaire général adjoint, sous-préfet de l'arrondissement de Lyon,
M. le directeur de cabinet du préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône,
M. le président de la métropole de Lyon,
M. le directeur départemental des territoires du Rhône,
M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
M. le directeur départemental de la sécurité publique,
M. le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours du Rhône

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Fait à Lyon, le 20 novembre 2021

Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité,

Signé Ivan BOUCHIER

ANNEXE à l'arrêté préfectoral n°

Liste des prescriptions de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (sous-commission départementale pour la sécurité des infrastructures et systèmes de transport) à **mettre en œuvre dans les délais** indiqués :

- ✓ Finalisation et vérifications des travaux restant à réaliser dans l'ouvrage de la rue Terme ;
- ✓ Suivi de l'ensemble des recommandations de l'expert ;
- ✓ Réalisation des exercices réglementaires dans la perspective du renouvellement de l'autorisation d'exploitation ;
- ✓ Mise à jour chaque année d'un bilan trafic permettant de différencier les catégories de véhicules se déplaçant dans le tunnel.

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2021-11-19-00001

Arrêté préfectoral relatif à l'état des listes de candidats au premier tour de l'élection des conseillers municipaux des 05 et 12 décembre 2021 dans la commune de Givors



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture

Direction des affaires juridiques et de
l'administration locale

Bureau des élections et des associations

Affaire suivie par : Brigitte FAURE

Tél. : 04 72 61 60 94

Courriel : brigitte.faure.@rhone.gouv.fr

ARRÊTÉ n°69-2021-11-

relatif à l'état des listes de candidats au premier tour de l'élection des conseillers municipaux des 05 et 12 décembre 2021 dans la commune de Givors

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code électoral et notamment ses articles L.264 à L.265 et R.28 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2021-10-22-00002 du 22 octobre 2021 relatif à la convocation des électeurs de la commune de Givors pour l'élection des conseillers municipaux des 05 et 12 décembre 2021 et fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidatures ;

Vu le dépôt des déclarations de candidatures effectué à la préfecture du Rhône ;

Vu le résultat du tirage au sort organisé le jeudi 18 novembre 2021 pour déterminer l'ordre d'attribution des panneaux électoraux entre les listes de candidats ;

Vu les déclarations de candidatures définitivement enregistrées ;

Sur proposition de la Préfète, Secrétaire générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'état des listes de candidats au 1er tour de l'élection des conseillers municipaux des 05 et 12 décembre 2021 dans la commune de Givors, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée, est fixé conformément à l'annexe jointe.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lyon – 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon cedex 03 ou sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Article 3 : La Préfète, Secrétaire générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Fait à Lyon, le 19 novembre 2021

Le Préfet,
La Préfète
Secrétaire Générale
Préfète déléguée pour l'égalité des chances
Signé : Cécile DINDAR

Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

**État des listes de candidats enregistrées pour l'élection des conseillers municipaux
des 05 et 12 décembre 2021 dans la commune de Givors**

N° Panneau : 1	
Titre de la liste : GIVORS EN GRAND 2021	
Liste des candidats au conseil municipal	
1	CHARNAY Christiane
2	LONOCE Jonathan
3	DIOP Françoise
4	SEMARI Ali
5	CHECCHINI Brigitte
6	HAOUES Hocine
7	BRAHMI Sonia
8	YOUSFI Abdel
9	KAHOUL Yamina
10	VIDON-BUTHION Christophe
11	ROBERT Mireille
12	ASKRI Noureddine
13	RAMDANI Louisa
14	BOUDJELLA Salim
15	TURCHETTA Marion
16	MERMOURI Nordine
17	MAGALHAES Nathalie
18	AZZOUZI Aïssa
19	MEBARKIA Mounia
20	VERNEY Alexis
21	DIAZ Evelyne
22	BENMESSAOUD Mohamed
23	BELKHEIR Nassera
24	JUQUEL Noël
25	FELIZAT Karine
26	MILLE Laurent
27	SALMI Linda
28	KUTLU Veli
29	MEFTAH El Jenna
30	BENHANI Mohammed
31	KABAL Derya
32	MEHIDA Nordine
33	THEVENET Géraldine
34	SERBAH Abdelkrim
35	AZEVEDO Léontine
36	MIACHON Claude
37	BADIN Violaine

N° Panneau : 2	
Titre de la liste : CONSTRUISSONS ENSEMBLE	
Liste des candidats au conseil municipal	
1	BOUDJELLABA Mohamed
2	FRETY Laurence
3	RAHMOUNI Foued
4	BATUT Françoise
5	MATHEY Cyril
6	ALLALI Dalila
7	MEZIK Loïc
8	FORNENGO Solange
9	MERMOURI Azdine
10	LAOUADI Nabiha
11	ALLIGANT Benjamin
12	PAILLOT Delphine
13	D'ANGELO Grégory
14	RUTON Sabine
15	KHEDDACHE Tarik
16	FERNANDES Isabelle
17	JOUVE Robert
18	DEMIRAL Zafer
19	CABALLERO Jean-Yves
20	SYLVESTRE Martine
21	GUÉNON Jean-Pierre
22	PENNETIER-CLAUSTRE Audrey
23	BON Gaël
24	MERIDJI Florence
25	KUNESCH Thomas
26	BONNET Josiane
27	VITORIO Alipio
28	MEFTAH Dounia
29	GAY Jordan
30	USAI Ingrid
31	MÉZIK Francis
32	DI NOTA Patricia
33	TRAMONTANA Amedeo (nationalité italienne)
34	KESSAR-VALLIENNE Vanessa
35	EGAM Marcel

N° Panneau : **3**

Titre de la liste : GIVORS TERRE D'UNION

Liste des candidats au conseil municipal

1	BERENGUEL Sébastien	30	ZITOUNI Zahra
2	MIRTO Patricia	31	MEGUERHI Karim
3	D'ADDERIO Joseph	32	PORTE Marie-Christine
4	BRAHMI Lila	33	BOUALAM Bencherki
5	JOUVENÇON Olivier	34	ODIN Bernadette
6	DEVIN Gaëlle	35	EYDAN Pierre-Michel
7	NOTO Fabrice		
8	TRABELSI Sirine		
9	PAUZE Frédéric		
10	DIFALLAH Nadia		
11	JIMENEZ Frédéric		
12	FAURE Estelle		
13	GIGON Augustin		
14	JOUVENÇON Malika		
15	ABED BAHTSOU Kaddour		
16	TOLY Tatiana		
17	BEKKAYE Mathieu		
18	BESSENAY Samia		
19	USAÏ Michael		
20	MARION Marika Noëlle		
21	TOUATI Adnane		
22	SOUABEG Sabrine		
23	BERTHOLAT Pascal		
24	BUJARDON Catherine		
25	AUGÉ Marc		
26	BELHADJ Nadja		
27	LHAGA Yassine		
28	OGIER Corinne		
29	SURROCA Jérôme		

N° Panneau : 4

Titre de la liste : GIVORS EN COMMUN – UN AVENIR POUR GIVORS

Liste des candidats au conseil municipal

1	DALI Razika	30	POLIDORI Jean
2	DECOURSELLE Laurent	31	SABATIER Christiane
3	SEGURA Martine	32	FLORANCE Yvon
4	BOUDJEMA Mehdi	33	BELKAIBECH Alexandra
5	TOBARUELA Dominique	34	DONFRANCESCO Antoine
6	FAILLET Alain	35	CAPUANO Celestine
7	MERMOURI Célia		
8	BELAID Hamza		
9	RAHMANI Fatima		
10	MARTIN Daniel		
11	SOAMAROTIANA Eliza		
12	GALON Patrick		
13	QUEIROS Maria		
14	BENSAAD Mohamed		
15	GRAS Océane		
16	BASTION Jean-Pierre		
17	SERVANIN Mireille		
18	SAADNA Ahmed		
19	BOUAKOURA Yamina		
20	RANTILANJATOVO Jocelyn		
21	KARAR Anissa		
22	DOS SANTOS Tony		
23	CABALLERO Odette		
24	DALGIN Adem		
25	KARA Fadhila		
26	MARTIN Gérard		
27	TEDJAR Lauriane		
28	LORI Claude		
29	BALA Malika		

N° Panneau : 5

Titre de la liste : GIVORS FIÈRE

Liste des candidats au conseil municipal

1	RIVA Fabrice	30	GRESS Julie
2	MOIOLI Edwige	31	GOY Christian
3	ROCHE Damien	32	BUSATO Yolène
4	BODARD Nathalie Josette Andrée	33	QUIRIEN Pierre
5	BONNET Fabien Marc Jean-Claude	34	LEVY Eliane Marise Paule
6	MONTEIRO Lucie	35	PY Serge Louis
7	MELLIES Antoine		
8	KERDRAON Nathalie Andrée		
9	SEGEAR Roland Bernard		
10	BONJOUR Catherine		
11	GUERIN Vincent		
12	NAYRAND Camille Fabienne		
13	BOUCHET Romain Paul Henri Noël		
14	SERRANO Marie Dolores		
15	BUREL Rémi		
16	CHOLEWA Christine Stéphanie		
17	BERAUD Quentin		
18	PASCAL Jacqueline		
19	DOPPLER Marc Pierre		
20	LEGAUFFRE Anne-Sophie		
21	RAMBOZ Jacky Marius Clovis		
22	PANETTI Angélique		
23	AIROLDI Bruno Mario Louis		
24	MINCHELLA Sophie Béatrice		
25	DO VALE ALVES Manuel José (nationalité portugaise)		
26	HURTADO ARMIJOS Maritza Soraya (nationalité espagnole)		
27	BERNARD Michel		
28	ANASTASI Edwige		
29	LAGRANGE Cédric Pascal Stéphane		

N° Panneau : 6

Titre de la liste : GIVORS UNIE ET CITOYENNE

Liste des candidats au conseil municipal

1	BENOUI Mohamed	30	MAGHRAOUI Nacera
2	BECCARIA Valérie	31	YKENE Aomar
3	CHABRIER Jérôme	32	KHALFOUNE Saida
4	DESTINÉ Meddy	33	BEDDA Mahedine
5	KADDOUR Hamid	34	SOUABEG Inès
6	GHAZARIAN Sandrine	35	GHAZARIAN Steve
7	BENNOUI Yassine	36	BENOUI Zelie
8	ANDHUME Daniella	37	GUETTOUCHE Nayl
9	BEDDA Nordine		
10	BECHI Meriem		
11	VANDEBROUCKE Christophe		
12	KHALFOUNE Jasmine Loubna		
13	MEJIAS Fabrice		
14	MORET Catherine		
15	PAQUETON Philippe		
16	CHABRIER Juliane		
17	BERKANE Medhi		
18	TAÏAR Louisa		
19	BOUDERBALA Malik		
20	LINE Viviane		
21	BOUDJELEL Oussama		
22	AMAMRA Chérine Sahara		
23	KERMADI Nadir		
24	DA COSTA MACHADO Amandine		
25	ATTARD Thomas		
26	BOURCHANY Dominique		
27	DAHMANI Elias		
28	AGOUDJIL Nardjes		
29	BECHI Ahmed		